

SCoT



Révision du SCoT

REUNION PUBLIQUE

4 AVRIL 2018

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Chapitre 1 : Introduction de Jean-Paul Michel, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire	4
Chapitre 2 : Présentation du diagnostic territorial – Constats et Défis	5
Chapitre 3 : Questions et échanges avec la salle	5
Chapitre 4 : Conclusion de la réunion publique.....	9

INFORMATIONS GENERALES

Format : une réunion publique de 2h environ, en format plénière, ouverte à tous

Lieu : Salle Charles Vanel, Lagny-sur-Marne

Date et horaires : Mercredi 4 avril 2018, de 20h à 22h

Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de la révision du SCoT
- Pédagogie et information autour de la démarche de révision du SCoT, porter le projet de territoire à travers la présentation des enjeux et défis issus du diagnostic
- Informer les habitants sur les grands enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat afin d'enrichir les travaux en cours

Thématiques de réflexion :

- La démarche de révision du SCoT
- Le diagnostic et le projet de territoire

Participants :

- Environ 85 participants (habitants et élus de Marne & Gondoire)

Préambule

La réunion publique est précédée par la performance de la Compagnie Tétrafort, qui présente son spectacle de 30 minutes intitulé « Le Grand Projet ».



Photo : Aire Publique

Chapitre 1 : Introduction de Jean-Paul Michel, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Monsieur Jean-Paul Michel, Président de la CAMG, ouvre la réunion publique en remerciant les participants pour leur présence et indique l'objectif de l'événement : présenter aux habitants les réflexions menées dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, qui est actuellement dans la phase de finalisation du diagnostic, et échanger avec eux autour de ces éléments.

« Je souhaite remercier les équipes en charge de l'élaboration du diagnostic, notamment les élus, qui représentent vos villes dans le Conseil Communautaire ainsi que dans le Bureau Communautaire, au sein duquel chaque commune est représentée à part égale.

Les sujets abordés dans le SCoT exigent qu'on s'y intéresse, avec un recul nécessaire pour comprendre les évolutions de notre territoire, et je suis à cet effet ravi que vous partagiez cet intérêt avec nous via votre présence ce soir.

Le SCoT représente un projet de territoire au service des habitants de Marne & Gondoire ; tout est fait pour votre qualité de vie. Cette dernière recoupe de nombreuses thématiques : sur un territoire on y vit, on y travaille, on y consomme, on s’y déplace, on s’y cultive et s’y divertit, et on doit également s’y soigner.

L’Intercommunalité a un vrai rôle à jouer dans ces thématiques, elle peut mettre en place des actions très concrètes pour répondre aux enjeux : un SCoT n’est pas qu’une réflexion, il met en place des mesures concrètes déclinées politiquement à l’échelle intercommunale, qui ont toujours pour objectif d’améliorer la qualité de vie sur le territoire de Marne & Gondoire ».

Chapitre 2 : Présentation du diagnostic territorial – Constats et Défis

Dans un premier temps, Aire Publique (Mme Lorette HAFFNER) présente les définitions, objectifs, étapes et éléments de concertation-communication relatifs à la révision du SCoT de Marne & Gondoire.

Dans un second temps, Citadia Conseil (Mme Emilie PIAGUET) présente les constats thématiques du diagnostic territorial, tandis que les défis à relever sont développés par M. le Président et Mesdames et Messieurs les élus de Marne & Gondoire.

Le support de présentation est joint en annexe.



Photo : CAMG

Chapitre 3 : Questions et échanges avec la salle

La révision du SCoT (contexte réglementaire, communication)

Quelles contraintes les documents de rang supérieur imposent-ils au SCoT ?

M. le Président : Commune, Communauté, Département, Région, Etat... Lorsque nous menons l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme, tous les documents, émanant de ces structures, doivent être en cohérence.

Mme Piagnet, Citadia Conseil : Le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) s'impose au SCoT en ce qui a trait à la plupart de ses thématiques, notamment celles de l'emploi, de la consommation d'espace ou de la construction de logements. Autre document, le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, impose la construction d'un certain nombre de logements par an à Marne & Gondoire.

M. Guillemet, Vice-Président à la Santé, à la Transition énergétique et aux Déchets : Il y a un enjeu important de négociation avec la Région. Par le passé, et à de nombreuses reprises, les négociations ont permis d'éviter des impositions trop fortes sur notre territoire. Le SDRIF a été approuvé mais il n'a pas l'affinage que le SCoT nous apporte. La mobilisation des habitants nous permet aussi de tenir bon face aux documents de rang supérieur qui s'imposent à nous.

La captation filmée de la réunion publique sera-t-elle disponible sur le site internet de Marne & Gondoire ? Par ailleurs, il me semble que la communication et la mobilisation n'ont pas été suffisantes autour de la réunion publique de ce jour.

M. le Président : Le film de la soirée sera mis en ligne prochainement. Concernant la communication et la mobilisation en amont, nous avons fourni nos meilleurs efforts en ce

sens : aribus, sites internet, affiches, flyers, mails... On pourrait considérer que les participants à la présente réunion sont peu nombreux. Cependant, les personnes qui sont ici ce soir sont toutes des personnes éclairées, intéressées par l'intérêt général et le côté collectif de ce genre de projet.

Prise en compte des besoins des seniors

La présentation n'a pas abordé la question du maintien à domicile des personnes âgées sur notre territoire : que prévoit le SCoT ?

M. le Président : Aujourd'hui la politique des personnes âgées n'est pas globalisée. Ce sont les villes qui s'en occupent, notamment via leur approche sociale. Bien que l'intercommunalité n'ait pas de compétence en la matière, nous sommes en train de réfléchir à mettre en place une politique d'accueil en résidence pour personnes âgées valides. Par contre, la Communauté a une compétence sociale globale, dans laquelle est traitée la question des soins médicaux.

M. Guillemet, Vice-Président à la Santé, à la Transition énergétique et aux Déchets : Différentes politiques publiques sont mises en place par Marne & Gondoire en direction des seniors. D'une manière générale, si nous n'avons pas les compétences directes, nous avons de nombreuses actions périphériques qui favorisent leur maintien à domicile et leur accompagnement au quotidien.

M. Augustin, Vice-Président à l'Aménagement et Président de la SPLA¹ : Grâce à la coordination que nous avons au sein de la Communauté et avec le Département, nous avons obtenu la localisation d'un Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

¹ Société Publique Locale d'Aménagement de Marne et Gondoire

sur notre territoire, qui répondra donc aux besoins de personnes âgées dépendantes.

M. Vouriot, Vice-Président aux Transports et à la Requalification des Zones Industrielles :

J'ajouterai que Marne & Gondoire bénéficie de la compétence « logement social » : par ce biais, nous pouvons développer des résidences intergénérationnelles, pour lesquelles nous avons un retour très positif.

Equipements culturels

L'école de musique de Conches a fermé, pourriez-vous nous en donner les raisons ? La Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire est-elle impliquée dans la fermeture de cette école de musique ?

M. le Président : J'ai pris cette décision car la bâtisse n'était plus dans un état acceptable pour ce type d'activité : fuites d'eau, installation électrique non conforme... Après concertation avec le Maire de Conches-sur-Gondoire, nous avons acté que le bâtiment ne permettait plus d'accueillir du public. A côté, à Chanteloup-en-Brie, nous avons totalement rénové et agrandi un conservatoire. Tant que nous n'aurons pas trouvé des finances et un programme ville-intercommunalité, nous n'engagerons pas de projet.

Aménagement numérique

En matière de numérique et de communication, qu'en est-il des zones blanches sur la ville de Lagny-sur-Marne ?

M. le Président : Lagny est découpée en différentes zones, et des opérateurs ont été choisis pour équiper la ville. Ni la commune ni l'intercommunalité ne maîtrisent les temps de développement numérique des opérateurs, et nous constatons effectivement des variations importantes dans la qualité des connexions sur le territoire communal.

M. Harlé, Vice-Président au Numérique : Les opérateurs qui interviennent à Marne & Gondoire ont préempté certaines zones en 2010 pour déployer la fibre optique dans le cadre du Plan National du Numérique. Ils ont commencé à constituer les « artères principales » du réseau ; ensuite, des opérateurs secondaires établiront les raccordements finaux jusqu'aux usagers. Certaines zones seront certainement délaissées ou fibrées en dernier. La puissance publique ne pourra constater les carences qu'à compter de 2020. Les zones sur lesquelles les opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investissement sont prises en charge par Seine et Marne Numérique. Ce déploiement sera effectué en 2 étapes : en 2020, puis en 2022. Dans l'attente, une première opération de montée en débit a été conduite jusqu'à mi 2017.

Transports & Déplacements

Concernant le projet de TCSP, il me semble que celui-ci dégraderait le Bois de Chigny et serait sans issue en haut de la Rue Saint Denis à Lagny-sur-Marne. Comment ce projet, relancé par le Département, va-t-il se passer ? Pourrait-on utiliser des bus à énergie propre ?

M. le Président : Je précise tout d'abord que le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) consiste en une voie de transport en commun réservée aux bus. Je confirme par ailleurs que ce projet existe toujours, et permettrait de rejoindre le Val d'Europe via deux voies centrales qui traverseraient le Bois de Chigny.

M. Vouriot, Vice-Président aux Transports et à la Requalification des Zones Industrielles, et Président du Syndicat Intercommunal des Transports (SIT) : Le projet rencontre la difficulté de traverser la commune de Lagny-sur-Marne. Le Département a fait une proposition de déviation Est et une seconde de déviation Ouest.

Grâce à Marne & Gondoire, la réflexion est axée sur la déviation Ouest. Le projet est donc en réflexion au sein du Département. Concernant le TCSP de la RD231, le Département a lancé une étude qui porte sur le doublement de la voie entre le giratoire de l'entrée de Chanteloup-en-Brie et l'hôpital de Jossigny.

Pouvez-vous nous indiquer où en est la réflexion sur l'avenir du Pont en X ?

M. le Président : Pour la première fois un groupe de travail s'est mis en place sous l'égide de Marne & Gondoire. La SNCF étant propriétaire des aménagements, nous avons reçu leur autorisation et lancé une étude portant sur l'opportunité de modifier le Pont en X. Nous attendons les premiers éléments de l'étude technique.

M. Harlé, Vice-Président au Numérique : Le cahier des charges élaboré par Marne & Gondoire porte sur une étude de préféabilité, qui consiste à établir un bilan des flux du Pont en X. Du côté de la SNCF, un relevé topographique a été réalisé sur les voies. Nous attendons maintenant de leur part la validation du cahier des charges. Le projet ne doit pas se limiter au franchissement du pont, il s'agit d'une question de déplacements et d'urbanisation plus globale sur les zones qui l'entourent.

M. Guillemet, Vice-Président à la Santé, à la Transition énergétique et aux Déchets : La ville de Thorigny est impactée par cette réflexion. Les enjeux sont complexes. Chaque commune prend sa responsabilité, et nous préparons à ce titre à Thorigny le déménagement du magasin Franprix. Nous ne pourrions jamais recréer un franchissement

« parfait » : il faut donc envisager d'autres solutions. Le SCoT répond aussi à cela : il veille à un développement équilibré de notre territoire. Sur le Nord de la Marne doivent également se développer les équipements et infrastructures qui permettront aux habitants du Nord de ne pas avoir systématiquement à franchir la Marne pour trouver ce dont ils ont besoin. Toute cette stratégie de développement répond ainsi d'une autre manière à la problématique de franchissement.

Espaces naturels et agricoles

Au sujet du PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), pouvez-vous nous dire quand les rectifications attendues vont être mises en place ?

M. Vouriot, Vice-Président aux Transports et à la Requalification des Zones Industrielles : Le Département est Maître d'Ouvrage du PPEANP, et Marne & Gondoire s'est porté candidat comme site pilote. Le PPEANP a subi un recours, et un certain nombre de collectivités ont formulé des remarques. Une réunion est prévue prochainement avec le Département pour considérer les aménagements à faire et aller vers une évolution de celui-ci.

M. le Président : Nous reconnaissons qu'il y a eu quelques erreurs dans ce dossier, et que des modifications nécessaires. Il faut toutefois noter la complexité de la révision d'un PPEANP : elle ne peut pas être fondamentale, nous ne souhaitons pas ouvrir certains espaces naturels à la construction, mais corriger uniquement certains éléments.

Chapitre 4 : Conclusion de la réunion publique

M. Jean-Paul Michel, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire

« Par-delà la complexité des projets techniques liés au SCoT, la Communauté d'Agglomération instaure une grande intelligence collective dans la construction de ce document. Il est fait de subtilités, d'équilibres, entre d'une part les contraintes que nous avons de la part de l'Etat, de la Région et du Département, notamment en termes de construction de logements, et d'autre part les choix que nous faisons pour améliorer le cadre de vie des habitants de Marne & Gondoire.

En tant qu'élus de proximité, nous mettons tout en œuvre – en concertant, en écoutant – pour que la qualité de vie soit préservée et améliorée. C'est à notre sens le premier objectif de la révision du SCoT.

Je remercie mes collègues pour leur implication au quotidien, ainsi que l'ensemble de l'assemblée pour son attention et sa participation ».